

LE CONTRAT DE CONSTRUCTION :

UN CONTRAT VRAIMENT SÉCURISANT

sécurisant pour VOUS
sécurisant pour VOTRE banquier

TRÈS SÉCURISANT POUR VOUS LORS DE LA SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT

Signature d'un seul contrat avec un interlocuteur unique, accompagné d'une notice descriptive type et de plans, prévoyant un prix forfaitaire.

Dépôt de garantie de 3% ou acompte de 5% si garantie de remboursement.

Faculté de rétractation (Loi Neiertz du 31/12/89)

Contrat conclu sous conditions suspensives dont celles de l'obtention des prêts (loi Scrivener du 13/07/79) et du permis de construire.

Conclu avec une garantie de livraison à prix et délais convenus

Assurance Dommage-ouvrage incluse avec Maisons Lycène

TRÈS SÉCURISANT POUR VOUS **PENDANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX**

**Grâce à l'interlocuteur unique des Maisons Lycène :
de la conception à la réception de la maison, il prend la responsabilité de
l'ensemble des travaux.**

Echelonnement des paiements en fonction de l'avancement des travaux.

Visites régulières du chantier et avant chaque paiement.

Durée d'exécution des travaux garantie par des pénalités en cas de retard.

**Prise en charge par Maisons Lycène de la responsabilité en matière de respect
de la réglementation sur la sécurité et protection de la santé.**

Réception, possibilité de consignation du solde en cas de réserves.

TRÈS SÉCURISANT POUR VOUS **APRÈS L'EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Garantie de parfait achèvement.

Garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement dissociables (menuiseries intérieures, et extérieures par exemple)

Garantie décennale et assurance dommages-ouvrage (plus d'infos en téléchargeant le fichier « dommages-ouvrages Maisons Lycène)

TRÈS SÉCURISANT POUR **VOTRE BANQUIER**

Une opération bien cadrée et bien définie, avec un seul interlocuteur

Pas de risque de requalification du contrat

Garantie que la maison sera bien livrée, sans surprise

Garantie de la pérennité de son gage grâce à l'assurance D.0

Une étude simplifiée grâce à un dossier complet.